

Le Club de la fiscalité entame ses travaux

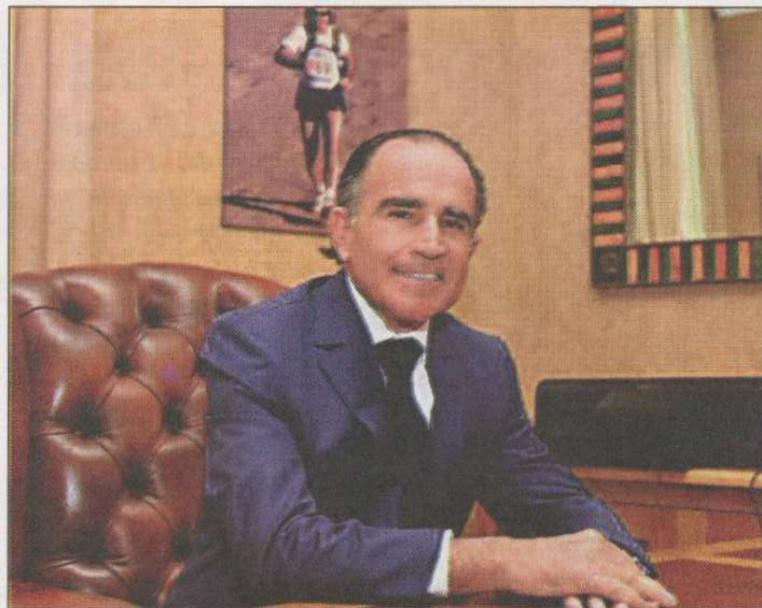
• La première sortie aujourd'hui à Casablanca

• Juristes, experts-comptables, économistes et administration autour d'une même table

EXPERTS-COMPTABLES, juristes, économistes, représentants de la Direction générale des Impôts, de la Trésorerie générale du Royaume et du ministère de l'Intérieur... Tout ce monde réuni au sein du Club marocain de la fiscalité dont les travaux démarrent ce mardi 12 mai. Une réunion est programmée avec les responsables de la DGI et de la TGR.

Présidé par Mohamed Kabbaj, expert-comptable, le Club de la fiscalité est une association dont l'objectif est d'assurer un dialogue continu entre le secteur privé et le public. Surtout que la fiscalité doit s'adapter à l'environnement économique.

Généralement, les discussions sur les dispositions fiscales interviennent au moment de la présentation des projets de



Mohamed Kabbaj, président du Club marocain de la fiscalité: «Pour lutter contre l'informel, il faut rendre la fiscalité plus simple». Les membres du bureau du Club sont Mahat Chraïbi et Abdelmejid Faïz qui assurent la vice-présidence. Issam El Maguiri est trésorier alors que Aziz El Khattabi est secrétaire du bureau du Club (Ph. Khalifa)

loi de Finances. La logique des politiques n'étant pas toujours en phase avec celle du monde des affaires, les tractations n'aboutissent pas souvent aux résultats espérés par le contribuable.

Comme l'explique Kabbaj, les contribuables ont besoin de textes lisibles: «Ils ne savent pas ce qui les attend, ce qui crée un sentiment de méfiance. Il faut créer une relation de confiance. Nous avons besoin de texte clair qui nous permet de travailler dans la transparence». L'application

même de certaines dispositions peut poser problème faute de «dialogue suffisant» comme c'est le cas pour la loi sur les délais de paiement. «Cette loi est excellente mais il fallait accorder une période transitoire avant son application», commente Kabbaj.

Se défendant de vouloir faire du lobbying, le Club de la fiscalité se présente comme une plateforme d'échange entre les praticiens qu'ils soient experts-comptables, juristes et économistes ou encore représentants de l'administration.

«La commission fiscale de la CGEM est là pour défendre les intérêts de ses adhérents. L'Ordre des experts-comptables applique la loi et l'explique aux clients mais l'avantage du Club est de discuter la loi».

Le Club veut donner son avis sur tout ce qui se rapporte à la fiscalité et discuter des dispositions des projets de loi de Finances. Des thématiques de travail seront arrêtées et des commissions créées. «En tant que praticiens, nous avons notre vision des choses et l'administration aussi. Nous sommes persuadés que nos travaux seront constructifs», soutient le président du Club. Il cite au passage la nécessité de mettre en place des procédures lisibles afin d'asseoir le sentiment de confiance. A titre d'exemple, les délais de remboursement de la TVA doivent s'effectuer selon des procédures et dans délais précis. «C'est une erreur que de rallonger les délais de remboursement. Les procédures doivent être plus rapides puisque cet argent est réinjecté dans l'économie», soutient Kabbaj. □

K. M.

*Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com*